



**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DU ROCHER-PERCÉ
MUNICIPALITÉ DE PORT-DANIEL-GASCONS**

Aux Contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

Est, par les présentes, donné par la soussignée, secrétaire-trésorière adjointe de la susdite municipalité :

Qu'il y aura séance ordinaire, du conseil municipal, le 11 septembre 2023 à 19 heures à la salle du Club de l'Âge d'or «Three Star» située au 177, route 132 à Port-Daniel;

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

Permettre la construction d'un garage avec une marge de recul avant de 1.2 mètre, au 413, route 132 à Port-Daniel (lot 6169475), alors que la réglementation de la marge de recul avant minimale est de 7 mètres.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Donné à Port-Daniel-Gascons, ce 24^e jour du mois d'août 2023.

Mélissa Castilloux Allain

Mélissa Castilloux Allain
Secrétaire-trésorière adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Mélissa Castilloux Allain, secrétaire-trésorière adjointe, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-dessus conformément à la loi, le 24 août 2023.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 24 août 2023.

Mélissa Castilloux Allain

Mélissa Castilloux Allain
Secrétaire-trésorière adjointe